

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 24 MARS 1797.

De Rome, le 6 Mars.

La conclusion de la paix a réveillé ici deux partis puissans et opposés. Le gouvernement prend toutes les mesures possibles pour prévenir les effets de cette collision et empêcher surtout les attroupemens.

Le secrétaire de l'ambassade d'Espagne a expédié un courrier extraordinaire à Madrid, pour informer cette cour qu'outre les articles de la paix avec le Pape déjà publiés, il existe une clause secrète, par laquelle la cour de Rome s'oblige à donner satisfaction à celle d'Espagne et au chev. Azzara pour les insultes qui leur ont été faites.

De Livourne, le 6 Mars.

Hier à 11 heures du soir, la petite flotille françoise, de 17 voiles, qui avoit été équipée ici, a mis subitement à la voile pour une expédition secrète, sous les ordres du Polonois Tznich. — Les Espagnols et les françois font tous leurs efforts pour chasser les Anglois de la Méditerranée.

De Milan, le 14 Mars.

L'esprit d'innovation vient aussi de se manifester dans les Etats de Venise. Plusieurs villes, telles que Bergame, Brescia, Verone, sont sur le point de se réunir à la République Lombarde avec leurs arrondissemens; Vicence se propose, dit-on, de faire de même. D'un autre côté, l'on apprend de Ravennes, que les villes de Pefaro, Gubbio, Fossebrone, le district de Pizzenicho, et le duché d'Urbin ont élu des représentans, peu de jours après la conclusion de la paix avec le Pape, et ont demandé au conseil de la République Cispadane d'être admis à faire partie de cette République. L'administration centrale de cette dernière est

déjà occupée à faire des loix; elle vient d'abolir la torture.

Le 9 de ce mois, 900 hommes de troupes françoises sont revenus de Foligno à Livourne. — Le gouvernement françois vient d'imposer une nouvelle contribution aux fiefs impériaux du territoire Génois: Fiesco doit payer 20 mille livres, le prince Doria 15 mille, Babbi 40 mille etc.

L'on approvisionne à la hâte Mantoue de tous les objets nécessaires pour un certain tems; c'est le duché de Milan qui doit tout fournir. Le général Cervoni est commandant de cette forteresse.

Suite de Paris, du 13 Mars.

Parmi les dépenses fixes pour l'année courante, mentionnées dans le rapport fait en dernier lieu par Treilhard, on distingue les attributions suivantes: *corps législatif*: 6 millions, 719 mille, 165 livres. — *Directoire*: 1 million 500 mille liv. — *Ministère de la guerre*: 95 millions. — *Ministère de l'intérieur*: 55 millions 260 mille liv. — *Ministère de la marine*: 138 millions 445 mille liv. — *Police générale*: 2 millions 600 mille liv. — *Dépenses des commissaires près les administrations centrales*: 3 millions, 284 mille, 300 livres.

Le *Véridique*, en parlant de l'opinion publique au sujet des prochaines élections, s'exprime ainsi: Les prétentions du public se bornent au désir de n'être pas affommé. Qu'on nomme tout ce qu'on voudra, disent les Parisiens, pourvu qu'on n'entreprenne pas de nous remettre dedans. Il existe bien une petite faction de vieilles gens, qui murmure un peu contre les impositions, les parchemins et les fripons. Mais on répond à ces gens-là qu'ils sont trop heureux qu'on ne les tue pas; et avec ce seul ar-

gument on les fait taire. Quant aux jeunes gens, c'est la raison même. Ils aimeront la République à l'adoration, si on veut leur rendre leurs nattes et leurs oreilles de chien; si on veut leur garantir paix et sûreté dans les bals et à la comédie; leur promettre que jamais réquisition ne leur enlèvera leurs beaux andalous. Ne craignez pas qu'ils songent à se battre pour les factions jaunes ou vertes. Je vous réponds qu'ils ne se battront pour rien au monde. Ils sont d'une douceur, d'une politesse incroyables.

L'instruction du procès de Babeuf et confors se continue à Vendôme. Les accusés montrent beaucoup de sang-froid et d'effronterie; ils se comparent aux Gracques et aux Brutus, invectivent leurs juges, chantent la *Marseilloise* et prédissent la destruction prochaine de la République, qui est déjà livrée, disent-ils, à l'aristocratie et au royalisme. Nos journaux en sont à peu près au douzième bulletin des séances du tribunal, et jusqu'à ce moment il n'y a encore rien de décidé.

Il y a quelque tems, le directoire remit au conseil des 500, 66 liasses de pièces contre les prêtres infermentés. Les montagnards firent beaucoup de bruit à ce sujet. Hier, un membre a appris au conseil que les sept huitièmes de ces pièces portoient le caractère de la fausseté et de la calomnie, et qu'un très grand nombre n'offroit aucun signe d'authenticité. En effet, l'on sait que plusieurs départemens ont déjà repoussé l'imposture, entre autres ceux du Rhin, de la Moselle, de l'Eure etc.; ils ont assuré que les prêtres étoient fort tranquilles, et que le plus grand calme régnoit chez eux.

Un journal observe que la petite République de St. Marin est celle dont la constitution s'assimile davantage au régime actuel de la France; elle a son directoire, son corps législatif, son assemblée primaire. Que conclure de cette conformité ?.....

Extrait des Nouvelles de Paris, des 14 & 15 Mars.

Des lettres de Portugal annoncent que l'amiral Jervis a fait une entrée triomphante dans le port de Lisbonne, qu'il y a été reçu aux acclamations du peuple, et qu'on lui a livré des magasins publics, tout ce qui lui étoit nécessaire pour réparer ses propres vaisseaux et ceux qu'il a pris à l'ennemi. La gazette de Madrid du 3 Mars, ne dit pas encore un mot du combat. On pourroit être étonné de ce silence, si l'on ne connoissoit l'esprit excessivement circonspect qui caractérise cette cour.

Une lettre authentique de Cadix, en date du 24 Février, dit que la flotte espagnole, écartée

de ce port par le vent d'Est, n'y est pas encore rentrée. Les fonds ont baissé à Cadix.

Le directoire exécutif a reçu le 13 la nouvelle de la ratification, par le Pape, du traité conclu entre la république françoise et Sa Sainteté. La dépêche annonce au directoire l'arrivée très prochaine du traité en original.

On parle toujours beaucoup ici des dispositions militaires de la Prusse; des politiques y trouvent une intention assez clairement manifestée, de rompre avec la république. M. de Staël est arrivé à Paris depuis quelques jours; on ne sait point si c'est comme simple particulier ou comme ministre de Suède.

Le comité général qui a eu lieu le 13, avoit, dit-on, pour objet d'entendre un message très alarmant du directoire sur l'état de nos finances. Le conseil a renvoyé ce message à une commission et n'a pris aucune résolution.

Le conseil de guerre a continué hier 14, d'entendre la lecture des pièces à la charge des prévenus; ces derniers ne comparoitront que lorsque cette lecture sera entièrement achevée. Voici leurs noms: Brotier (abbé), défendu par Lebon, avoué; Berthelot de la Villeurnois, (conseiller, maître des requêtes) défendu par Dommanget, homme de loi; Théodore Dunan, dit Duverne de Preslé, militaire, défendu par Julienne; Poly, (baron); la Barrière, militaire; de Bar, militaire; la Chaussée, architecte; Bertrand, marchand de chevaux; Leveux, négociant et maire de Calais; Bérenger; Merlix, homme de loi; les femmes Carrette; Madinier et Baroche, domestiques, tous dix défendus par Chauveau-Lagarde; Audousseau, défendu par Poirer; Sourdat, défendu par Guichard; Michau, défendu par Pierre, commissaire des guerres; Guillaumot de la Houffaye; le Secteur, (dit Legrand,) tous deux défendus par Leblanc; Mesdames Boisguérin, More et More-Prémillon; toutes trois défendues par Lebon.

Lyon aussi a eu ses bals de victimes. Deux jeunes femmes, dont une doit l'opulence de sa maison à la mort d'un frère égorgé sous ses yeux, ont élevé, sur les ruines encore fumantes de cette malheureuse ville, deux bals où le luxe et la licence ont été portés au point le plus scandaleux. *Sutevix filia herodindis.* En vérité, ce peuple a été piqué de la tarentule. Je suis quelquefois tenté de croire que le monde ne finira que par un entrechat. (*Feuille de Four.*)

Nonobstant les réclamations, on tient toujours pour authentique le divorce de madame Tallien; on en donne pour raison, que le Papa Gabarrus ne veut plus envoyer de fonds à une fille qui se nomme la citoyenne Tallien. Il est question d'une assemblée de parens. (*Ibid.*)

De Londres, le 6 Mars.

Si l'escadre françoise de Brest a su échapper à la vigilance de nos amiraux, les mesures sont prises pour que celle qui va sortir de Dunkerque, n'en fasse autant; on a établi une communication si rapide entre nos ports et l'amirauté, et on a tellement multiplié les croiseurs, que l'amirauté aura le départ de l'escadre de Dunkerque, au bout d'une demie heure; les nouvelles de Portsmouth arrivent à Londres en cinq minutes. Des mesures ont été prises également pour hâter la marche des troupes de terre, et pour assurer l'exactitude du service. Il a paru, sur ce sujet, une instruction aux troupes.

Les galériens débarqués et faits prisonniers avoient tous des uniformes; on a reconnu que ces uniformes étoient précisément les mêmes que ceux qui avoient été envoyés par notre gouvernement, pour habiller les soldats de Charréte, et qui furent interceptés par les républicains. C'est ce qui a fait dire d'abord que ces soldats avoient servi dans la Vendée.

— Nous avons dit que notre reviendrions sur les débats des dernières séances des Communes. Voici ceux qui eurent lieu le 28, à la suite du discours de M. Pitt que nous avons rapporté. (*Voyez notre N^o. 75.*)

M. Fox prend la parole: „Avant d'appuyer, dit-il, les mesures qu'on propose, j'aurois désiré que le ministre, au lieu des phrases entortillées que vous venez d'entendre, vous eût mis sous les yeux les véritables causes qui ont amené un événement sans exemple dans les annales de nos finances, la suspension des payemens. Il faut, sans doute, que les circonstances qui ont motivé la proclamation du conseil soient bien impérieuses, pour qu'elles n'aient pas permis d'attendre la décision du parlement, que dis-je, la simple opinion de cette Chambre. Ainsi donc, il est au pouvoir du gouvernement de détruire lui seul le crédit public de ce royaume. Ceux qui ont le plus profondément réfléchi sur la nature des constitutions, avoient toujours cru jusqu'ici, que dans les gouvernemens mixtes, tout ce qui tient au crédit public, étoit essentiellement du ressort de la législature; mais voilà une proclamation du Roi qui décide la question, et je vois que la Chambre n'a aucune objection à faire. L'on veut que la Chambre se fasse rendre compte de l'état de la banque, parcequ'on se propose de faire garantir ses billets par le parlement. Mais pourquoi la banque désire-t-elle cette garantie? Si les moyens sont aussi grands qu'on nous l'assure, à quoi servira-t-elle? Eh! ne fait-on pas que garantir le crédit d'un papier, c'est au fond l'annuler? Mais je ne puis croire qu'après

tous les abus de confiance, dont nous avons été la victime, il y ait encore un homme assez aveuglement confiant, pour adopter une telle mesure avant de connoître les motifs qui l'ont provoquée; et je pense que le plus impérieux devoir du comité que vous allez nommer, sera d'examiner l'état entier de nos finances, et par quels moyens les ministres nous ont amenés à cette terrible crise. Le ministre, dans son discours très abrégé sur ce point, prétend que nous ne doutons pas de la nécessité de cette mesure. Sans doute nous n'en doutons pas; mais croit-il qu'il ne nous reste plus rien à faire, quand il nous a une fois convaincus de cette nécessité? Il est un grand devoir à remplir pour cette Chambre; c'est de mettre enfin des bornes à la puissance du gouvernement; c'est d'empêcher que le ministre, auteur de nos infortunes, n'en fasse une excuse de la conduite. Oui, je le répète, il faut mettre des bornes à la puissance du gouvernement, ou il faut reconnaître que la Chambre des communes ne se mêle pas des intérêts de la patrie; il faut qu'elle avoue clairement le reproche qu'on lui fait, que les membres sont moins les représentans du peuple, que les créatures de la couronne. Si ce n'est pas ici le cas d'examiner la conduite des ministres, je voudrois bien qu'on me dit qui pourroit jamais motiver une pareille mesure. Il faut ici de la fermeté, de la franchise et de la bonne foi. La publicité peut seule nous sauver; j'annonce d'avance que toute conduite contraire sera la ruine de cet état.

(*La suite ci-après.*)

De Ratisbone, le 19 Mars.

Vendredi dernier, S. A. S. le Prince héréditaire de la Tour et Taxis, s'est mis en route pour Vienne.

Les Electeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, ainsi que les Prince-évêques de Fuld et de Constance, ont aussi fait faire, par leurs ministres, une réponse à la déclaration verbale de M. de Fahrenberg. Tous ces Princes rappellent ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, et ce qu'ils ont souffert par la guerre; ils sont disposés à se réunir d'une manière plus étroite, convaincus comme ils le sont des projets de sécularisation formés par certaines puissances et Etats de l'Empire. — Le Prince-évêque de Fuld promet de remplir, autant qu'il sera en son pouvoir, toutes les obligations. — Le Prince-évêque de Constance se réserve de faire à la cour de Vienne une déclaration plus précise. — L'Electeur de Mayence rappelle les sentimens et dispositions qu'il a déjà manifestés, et qui mériteront sans doute l'ap-

probation de Sa Maj. — L'Electeur de Trévés, en cette qualité, et comme évêque d'Augsbourg et prévôt d'Ellwangen, expose l'impossibilité où il se trouve de supporter ultérieurement le fardeau de la guerre, tant à cause de l'invasion de l'ennemi dans son pays, que par les livraisons faites aux armées Imp. et le défarment de ses contingens de Suabe; cependant S. A. est prête à faire tout ce qui sera en son pouvoir, dans le cas où les états ecclésiastiques formeroient une union plus intime. — L'Electeur de Cologne appelle l'attention sur la situation particulière où il se trouve; ce qui l'empêche de coopérer, comme co-état, ainsi qu'il le voudroit: la plus grande partie de son pays est épuisée et entre les mains de l'ennemi; une autre partie est occupée par les Prussiens; le reste est à découvert et seroit encore exposé aux invasions sans les mesures prises. S. A. prie en conséquence S. M. I. de réquerir les Etats qui ont le bonheur de n'être pas encore épuisés par la guerre, afin que par leur coopération, les états qui le sont, reçoivent du soulagement.

De Strasbourg, le 17 Mars.

Le général en chef Moreau n'est point parti pour le Haut-Rhin, comme on l'avoit dit. Il se trouve dans ce moment à son quartier-général de Schiltigheim.

Le bruit court qu'il y a eu récemment des actions sérieuses sur la Piave. Des lettres de Padoue du 9 disent que Buonaparte est arrivé à Bassano. Ce général avoit parcouru auparavant le cordon de troupes du Tyrol.

Du Bas-Rhin, le 19 Mars.

Le 16, un détachement de cavalerie françoise, conduit par le général Simon, a occupé l'abbaye de Werden, et a demandé au chapitre une somme de 400 mille livres, en exhibant un ordre du général en chef Hoche. Comme cette abbaye se trouve sous la protection de Sa Majesté Prussienne, et qu'elle est comprise dans la ligne de démarcation, le chapitre a fait les représentations convenables; mais elles ont été infructueuses; le général Simon s'en est tenu à son ordre, et en conséquence il a pris 6 otages parmi les membres du chapitre et les a fait conduire à Dusseldorff. L'officier prussien qui commande les troupes formant le cordon de ce côté, a protesté formellement contre cette violation du traité de paix; il a ensuite déclaré qu'il devoit céder à la force. Le chapitre s'est aussi adressé directement à S. M. Prussienne.

Faute essentielle à corriger dans notre No. du 21 Mars.

Article de Londres du 23 Février au 3 Mars. Ligne 29. Il faut lire: S. A. S. le Landgrave de Hesse-Darmstadt (au lieu de Hesse Cassel).

* * Les effets déposés au mont de piété, qui avoient été transportés ailleurs, ayant été ramenés en totalité ici, on en donne par celle-ci connoissance au Public. En conséquence, ceux qui voudront retirer des gages, pourront les recevoir aux jours accoutumés, savoir, les Mardi, Jeudi & Vendredi depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à 6. On avertis en même tems ceux qui ont à acquiescer des intérêts arriérés au mont de pié Electoral, de le faire dans le délai de trois semaines & de faire prolonger, d'après la règle, leurs reconnoissances; à défaut de quoi, les gages qui n'auront point été prolongés après ce terme, seront mis à l'enchère & vendus.

Mayence, le 14 Mars 1797.

Bochleitner, secrétaire du mont de piété de Mayence.

* * M. de Burlet, premier-lieutenant dans le régiment de la Tour, au service de Sa Majesté l'Empereur & Roi, ayant obtenu, il y a plus de deux mois, la permission de se rendre à Idstein pour y soigner tranquillement sa santé délabrée, non seulement s'est choisi à son gré un lieu de séjour, mais même a été tout ce tems sans donner de ses nouvelles au régiment, ni lui faire savoir sa demeure actuelle & prise de son propre chef. Il est donc sommé par la présente, de rentrer en deçà la quinzaine au régiment; sans quoi, il sera cité publiquement comme fugitif, & l'on procédera contre lui dans les formes prescrites par les art. de guerre & les ordonnances suprêmes de Sa Majesté l'Empereur & Roi. Fait au Quartier d'Etat-Major, à Mengerskirchen le 6 Mars 1797.

De Mondet, Colonel.

Füller, premier-lieut. & Auditeur.

* * A louer, pour le mois de Juin prochain, à Emmerichstadt près Höchst, un logement situé près du grand bâtiment de M. Bolongaro, & consistant en 20 pièces, tant chambres que filles, une cave pouvant contenir environ 17 pièces de vin, une cour avec entrée à porte cochère, une écurie & remise, des greniers, & un petit jardin donnant sur le Rhein. L'on pourroit aussi avoir un quartier composé de six chambres pour domestiques, qui se trouve dans la même cour. — S'adresser pour les renseignemens ultérieurs à M. Bolongaro Simonetta à Francfort.

* * Memo & Pons, marchands de soyeries de Lyon, aux trois Roemers, place du Marché, ont un assortiment complet d'étoffes de soye, draps d'or, broderies, rubans, bas pour hommes & pour femmes, linons & bapustes.

* * Dom Mangerard prie Dom B. Pierron de lui écrire, à Erfurt en Saxe, où il est.